



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5414

Groupe Scolaire VEYET - 3ème phase – Extension - 128 Grande Rue de la Guillotière  
69007 Lyon – Opération n° 07012551 - Lancement des travaux de l'opération et affectation  
complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n°  
00006

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5414 - GROUPE SCOLAIRE VEYET - 3EME PHASE – EXTENSION  
- 128 GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE 69007 LYON –  
OPERATION N° 07012551 - LANCEMENT DES TRAVAUX  
DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE  
D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°  
2015-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 en date du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Veyet 3° phase ».

Par délibération n° 2019/4468 du 21 janvier 2019, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération « Groupe Scolaire VEYET - 3<sup>ème</sup> phase – Extension » et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00006.

En 2004 et 2012, la Ville de Lyon a réalisé sur ce groupe scolaire deux premières phases de réhabilitation qui ont porté sur les bâtiments A et B, principalement utilisés par les classes élémentaires et le restaurant scolaire.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui concerne la troisième phase de réhabilitation qui vise à assurer à l'établissement une capacité d'accueil de 20 classes comprenant notamment :

- le rafraichissement du bâtiment maternelle avec la rénovation de 4 salles de classe ;
- l'extension de la surface des réfectoires du restaurant scolaire ;
- la relocalisation des vestiaires du personnel du restaurant scolaire ;
- la création d'une cour avec préau destinés à l'école maternelle ;
- la centralisation des flux utilisateurs sur le nouveau parvis sur la rue Kergomard ;
- l'isolation des locaux ;
- la création d'une coursive pour l'accessibilité au R+1 du bâtiment M ;
- l'équipement en mobilier neuf des salles de classes rénovées ;
- la suppression des canalisations de distribution d'eau en plomb.

Après consultation conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics, les études de maîtrise d'œuvre de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet ATP ARCHITECTE pour un montant de 129 200 €HT.

Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet sommaire (APS) est de 3 425 000 € TTC (valeur juillet 2019 dont 60 000 € TTC pour le mobilier, hors

découverte éventuelle d'amiante). Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2019/4468 du 21 janvier 2019 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement des travaux de l'opération n° 07012551 «Groupe Scolaire VEYET - 3<sup>ème</sup> phase – Extension » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 07012551, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2019 : 100 000 €;
- 2020 : 2 000 000 €;
- 2021 : 1 325 000 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY